

Plongée Aigle nautique
50 boulevard Franck Pilatte
06300 Nice



Objet : responsabilité des membres encadrants de PAN.

Le 16 février 2016

A tous les membres encadrants : Pilotes, Moniteurs, Directeurs de Plongée et Référénts.

Bonjour à toutes et tous,

Depuis de nombreuses années pour certains, vous participez à l'activité d'encadrement de la base en permettant ainsi qu'elle vive et grandisse et nous vous en remercions vivement.

Toutefois, l'activité de plongée entraînant des **responsabilités civiles et pénales pour l'association et aussi pour les Pilotes, Moniteurs, Directeurs de Plongée et Référénts, il me semble important de vous rappeler les règles de sécurité auxquelles nous sommes soumis et aussi vos obligations :**

Ainsi,

- un pilote est soumis au code maritime(en annexe)
- un moniteur est soumis au code du sport ainsi qu'aux règles de la ffessm (en annexe)
- un directeur de plongée est soumis au code du sport ainsi qu'aux règles de la ffessm (en annexe)
- un référent est soumis à la chartre du référent de PAN (en annexe)

Si vous cumulez les 4 fonctions, il vous appartient de les respecter toutes les 4.

Vous trouverez en annexe les documents de référence qu'il vous appartient de lire attentivement.

La présente lettre devra m'être retournée signée avant tout nouvel acte d'encadrement.

Votre Président PAN
Meheust Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Meheust', is written over a set of horizontal lines.

Je soussigné,

.....membre de l'association PAN comme : (1)

Pilote

moniteur

directeur de plongée

référent

m'engage à respecter les différents codes auxquels est soumis l'activité de plongée ainsi que la chartre de l'association PAN et toutes règles évidentes de sécurité.

Tout manquement à ses obligations entrainera la suspension ou l'annulation de mon engagement comme Pilote, Moniteur, Directeur de Plongée et Référént.

Je reconnais avoir pris connaissance des documents en annexe.

Mention « lu et approuvé »
Nom, prénom et signature: